

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2011011

Signataire : AD

OBJET : Cession du 125 rue des Cités à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée AX n° 20, d'une superficie de 273 m², au profit de la SA PROMOGIM.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 9 mai 2011 ;

Considérant que la désaffectation du bâtiment et de son terrain d'assiette situés 125 rue des Cités à Aubervilliers a été constatée par un arrêté du maire en date du 14 février 2012, sur la base d'un procès-verbal de désaffectation, et qu'il a été procédé au classement de ce terrain dans le domaine privé communal par délibération du conseil municipal du 16 février 2012 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle AX n° 20 située 125 rue des Cités à Aubervilliers au profit de la SA PROMOGIM ou tout substitué afin de réaliser un ensemble immobilier de 5950 m² de SHON minimum d'habitation, en accession libre à la propriété pour un montant de 320 000 € ;

Espace réservé au vote – ne pas utiliser A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le bien situé 125 rue des Cités à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AX n° 20 d'une superficie de 273 m² au profit de la SA PROMOGIM, ou tout substitué, afin de réaliser un ensemble immobilier de 5 950 m² de SHON minimum d'habitation, en accession libre à la propriété.

FIXE le prix de cession à 320 000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 17/02/2012

Publié le : 17/02/2012

Certifié exécutoire le : 17/02/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

